

Animation du Portail « Droit et Gouvernance »
BULLETIN Rio + 20
1^{er} - 31 décembre 2011



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF



Association pour la promotion du droit international

Centre de droit international
15 quai Claude Bernard
69007 LYON
Tel : 04 78 78 73 52
Fax : 04 26 31 85 24
apdi.lyon@gmail.com

SOMMAIRE

I) Les contributions d'organisations étatiques à Rio+20

A- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'objectif de l'économie verte de Rio +20

B- La Déclaration de Niamey (Les terres arides dans l'agenda de Rio +20 : un enjeu mondial et un focus sur l'Afrique)

C- La contribution de l'Union Européenne à la préparation de Rio+20

D- L'organisation Internationale de la Francophonie et Rio+20

E- Le gouvernement français organise une conférence sur la gouvernance mondiale de l'environnement dans le cadre de Rio+20

II) Les contributions d'acteurs non étatiques à Rio+20

A- DEPECHE 1 : La Réunion mondiale des juristes de l'environnement à Limoges

B- DEPECHE 5 : La contribution de la société civile française à la préparation de Rio+20

C- DEPECHE 7 : Le genre au cœur du processus de Rio+20

I) Les contributions organisations étatiques à Rio+20

A- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'objectif de l'économie verte de Rio +20

Le PNUD, dans son dernier rapport 2011 intitulé « *Durabilité et équité : un meilleur avenir pour tous* », met l'accent, entre autres, sur les objectifs de Rio + 20, notamment la question cruciale de l'économie verte. L'organisation affirme dans ce rapport que les dommages environnementaux accroissent les inégalités et que ces dernières aussi contribuent à la dégradation de l'environnement. La pollution de l'air et le dérèglement climatique affectent plus les pays les moins avancés et les populations défavorisées, avec des conséquences économiques et sanitaires très importantes. Le lien entre problèmes environnementaux et pauvreté est clairement établi. Pour ce faire, le PNUD plaide en faveur de « l'économie verte » s'inscrivant ainsi dans l'optique de Rio + 20, voir le rapport : http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2011_FR_Complete.pdf

B- La Déclaration de Niamey (Les terres arides dans l'agenda de Rio +20 : un enjeu mondial et un focus sur l'Afrique)

La Déclaration de Niamey est le fruit de la Conférence tripartite Afrique-Brésil-France sur « le développement durable des zones arides en Afrique », tenue au Niger les 24 et 25 octobre 2011. Les débats lors de cette rencontre ont été organisés autour de quatre thématiques : 1) changements climatiques, politiques sociales et sécurité alimentaire ; 2) gestion des eaux et des sols ; 3) communautés végétales et microbiennes des sols ; 4) dimension régionale de la gestion des terres arides. La déclaration issue de cette Conférence et intitulée « Les terres arides dans l'agenda de Rio +20 : un enjeu mondial et un focus sur l'Afrique », comporte 22 recommandations à destination notamment des pays qui participeront à la Conférence des Nations-Unies sur le développement durable (Rio +20). Ces recommandations visent à renforcer la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et Sud-Nord dans le cadre du développement durable et la gouvernance dans les zones arides à travers notamment le transfert de technologie pouvant permettre de lutter contre l'aridité des sols.

Voir la Déclaration sur : <http://www.unccd.int/documents/Déclaration%20de%20Niamey.pdf>

C- La contribution de l'Union Européenne à la préparation de Rio+20

A l'instar des autres organisations régionales, l'Union européenne s'est montrée particulièrement dynamique dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui aura lieu à Rio de Janeiro au Brésil en juin 2012. L'U. E. a déposé sa contribution écrite au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies avant le 1^{er} novembre 2011, date butoir pour le dépôt des contributions des organisations internationales et de la société civile. Le document de l'U. E. s'articule autour des objectifs principaux de la Conférence de Rio, notamment l'économie verte dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; et le cadre institutionnel du développement durable.

Voir la contribution de l'Union européenne sur : <http://www.conference-rio2012.gouv.fr/la-contribution-europeenne-au-a259.html>

D- L'organisation Internationale de la Francophonie et Rio+20

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est l'une des institutions les plus impliquées dans le processus d'organisation de la Conférence de Nations sur le développement durable. Elle participe et s'efforce de faire participer les pays francophones à Rio+20 en fournissant des moyens financiers (financement de projets de protection ou de recherche en matière de développement durable), des moyens pédagogiques et d'informations (site « MédiaTerre » dédié au développement durable). Elle favorise également la participation de la société civile francophone à travers la mise en place de partenariat avec des associations non gouvernementales et des centres de recherches (Par exemple le Centre international du droit comparé de l'environnement de Limoges) ainsi que l'organisation de nombreuses manifestations telles que forums (par exemple la rencontre de concertation sur la transition énergétique au regard des perspectives du développement durable les 6 et 7 février 2012 à Lyon), conférences et colloques (colloque sur la forêt dans l'optique de l'économie verte à Lyon du 5 au 7 février 2012). L'OIF associe aussi les entreprises privées et publiques ainsi que les consommateurs au processus de Rio+20. Il organisera à cet effet un « *Atelier international sur le partenariat stratégique. La responsabilité sociétale et ISO 26000* » à Genève en Suisse les 6 et 7 février 2012. Cette dernière rencontre s'inscrit dans le déploiement de la Norme ISO 26000 dans le cadre du Programme Décanal des Nations Unies sur les Modes de Production et de Consommation durable.

Pour plus d'informations sur les actions de l'OIF en matière de développement durable, voir <http://rio20.net/fr/iniciativas/initiatives-francophones-pour-la-conference-rio20>

E- Le gouvernement français organise une conférence sur la gouvernance mondiale de l'environnement dans le cadre de Rio+20

Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le Ministère des affaires étrangères et européennes, organisent conjointement une Conférence le 31 janvier 2012 qui portera sur le thème : « Vers une nouvelle gouvernance mondiale de l'environnement ». Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la préparation de Rio+20 qui se tiendra en juin 2012, vise à rassembler les idées de tous les acteurs de la société civile pour faire de l'Organisation mondiale de l'environnement (OME), « un aiguillon de modernisation de la gouvernance mondiale ». Il s'agit aussi d'amplifier la place des acteurs non étatiques en son sein. La Conférence s'est fixé trois enjeux principaux : 1) Une gouvernance répondant aux besoins et attentes de tous les acteurs de la société ; 2) Une gouvernance qui repose sur une interface entre science et politique solide et qui s'appuie sur les nouvelles technologies pour moderniser son fonctionnement ; 3) Une gouvernance internationale bâtie sur un modèle d'association démocratique des acteurs de la société.

Pour plus d'informations sur cette conférence, voir : <http://www.conference-rio2012.gouv.fr/la-conference-du-31-janvier-r100.html>

II- Les contributions des acteurs non étatiques à Rio+20

A- La Réunion mondiale des juristes de l'environnement à Limoges

La 3^{em} Réunion des juristes et associations de l'environnement s'est tenue à Limoges du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011, dans le cadre de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en juin 2012 à Rio de Janeiro (Rio+ 20). Cette réunion portant sur « *Rio+20 : quelle ambition pour l'environnement ?* », a débouché,

entre autres, sur un « Appel » lancé à la communauté internationale en général, et aux Etats en particulier. Les participants ont affirmé dans l'Appel de Limoges 2011 que : « *Nous juristes, exhortons solennellement tous les participants à la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro (Brésil) des 4-6 juin 2012, à faire en sorte que cette Conférence soit au service de la protection du vivant et de l'Humanité dans le souci de préserver les générations présentes et futures des désastres écologiques notamment dus au changement climatique,* Nous juristes, préoccupés par la dégradation accélérée de l'environnement et désireux que les activités humaines respectent les limites écologiques de la Terre, Nous juristes, réaffirmant le rôle indispensable du droit et des moyens mis en œuvre pour son application effective au plan international, régional, national et local afin de contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'environnement humain et naturel auquel chacun a droit, Tenant compte des thèmes énoncés pour la conférence de Rio + 20 : « une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté » et « le cadre institutionnel du développement durable », Appelons les États du monde entier à marquer l'importance politique de la Conférence de Rio par des signaux forts [...]. Le texte a également mis l'accent sur un certain nombre de principes : principes de solidarité internationale, de développement durable, de non régression, etc. En outre, il recommande aux Etats la négociation et la conclusion de nouveaux instruments juridiques en matière environnementale : la protection des sols ; des aires marines protégées en haute mer ; des déplacés environnementaux, etc.). Voir le document sur : http://www.petitions24.net/rio20_appel_des_juristes_et_des_associations

B- La contribution de la société civile française à la préparation de Rio+20

La société civile française s'est aussi inscrite dans la dynamique de participer activement au processus de préparation de Rio+20. En effet, de nombreuses Associations, ONG, Centres de recherche et même des entreprises dont les activités ont un impact environnemental, ont produit des rapports issus de leurs travaux relatifs aux objectifs de Rio+20. Il s'agit entre autres de : Association des populations des montagnes du monde (APMM), Collège des Directeurs du développement durable (C3D), Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Club France Rio+20, Collectif Rio+20, Collectivités locales et territoriales françaises, Développement sans frontière (DSF), France nature environnement, GDF-Suez, Groupe Alstom, Groupe Egis, Helio international, Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), Institut Veolia Environnement, Institut de recherche pour le développement (IRD), Les ateliers de la terre, Les Rencontre du Mont-Blanc, Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement, Yves Rocher...

Voir la liste des contributions des acteurs de la société civile française sur : <http://www.conference-rio2012.gouv.fr/-r101.html>

C- Le genre au cœur du processus de Rio+20

La condition des femmes est progressivement devenue une des données importantes du « Développement durable ». L'Agenda21 de la Conférence des Nation Unies sur l'environnement et le développement de 1992, reconnaît et encourage l'action des femmes dans le domaine du développement durable. En effet, selon son Chapitre 24-2-c intitulé « *Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable* », l'un des objectifs proposés à l'intention des gouvernements est : « *Envisager d'élaborer et de rendre public d'ici à 2000 une stratégie relative aux changements*

nécessaires pour éliminer les obstacles d'ordre constitutionnel, juridique, administratif, culturel, social et économique, ainsi que les comportements qui s'opposent à la participation complète des femmes au développement et à la vie publique ». Cela témoigne que la femme est un maillon essentiel du développement en général et du développement durable en particulier. Mais aujourd'hui il convient d'aller plus loin que des déclarations.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du processus de préparation de Rio+20 de juin 2012, l'implication des femmes est forte. Des réunions sous régionales ont été organisées entre l'ONU et la société civile, y compris des groupes et associations de femmes. Ainsi, des groupes de femmes de différentes régions du monde ont fait des propositions sur l'importance de l'égalité homme-femme et le rôle primordial des femmes dans le cadre des deux objectifs principaux de Rio+20 : l'économie verte dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; et le cadre institutionnel du développement durable.

Voir les positions relatives à Rio+20 du Groupe Majeur de femmes africaines, du Groupe Majeur des femmes arabes ; de 31 organisations de femmes asiatiques ; de femmes d'Amérique latine et des Caraïbes ; et des femmes ayant participé à la consultation globale des Nations Unies à Bonn des 1 et 2 septembre 2011 ; sur : <http://www.adequations.org/spip.php?article1693>